



Gesves, le 8 mai 2009

Madame Joëlle Milquet
Val de la Futaie, 17
1000 Bruxelles

Madame la Présidente du CdH,

Si VentdeRaison^(*) s'adresse à vous en cette période préélectorale, c'est que nous apprécions énormément que votre famille politique ait toujours été très attentive au bien-être des citoyens et à la qualité de son environnement. C'est la raison pour laquelle, nous nous permettons de vous sensibiliser à un problème qui nous tient fort à cœur et qui relève à la fois du bien-être du citoyen et du respect de son environnement : nous voulons parler de la prolifération anarchique des parcs éoliens « on-shore » en Wallonie.

L'absence de tout cadre légal a pour effet que n'importe qui peut démarrer, n'importe où, la procédure d'implantation d'un projet éolien. Le système plus que généreux des certificats verts, génère une course folle à ces investissements ultra lucratifs, sans le moindre égard pour le citoyen-riverain, qui doit subir des nuisances multiples, et sans le moindre respect pour l'environnement, le patrimoine paysager et monumental ou la biodiversité, en particulier l'avifaune. Et tout cela pour un vecteur de production dont le rendement exécrable (la dernière statistique de la CWaPE permet de conclure à un taux de charge moyen de moins de 19% seulement) présente par-dessus le marché un coût exorbitant (l'électricité éolienne coûte 2,5 fois le prix de l'électricité produite classiquement, le « base-load ») dont est victime le pauvre citoyen à la suite du système des certificats verts financé par le prélèvement sur sa facture d'électricité.

L'actuel ministre responsable a beau prétendre que l'étude d'incidences sur l'environnement constitue un filtre adéquat, l'expérience nous a montré que ces bureaux d'étude, payés par le promoteur, perdent toute notion d'indépendance et de sens éthique, au point que nous avons dû introduire des demandes de révocation !

Qu'André Antoine se conduise en illuminé de la croyance éolienne, passe encore, - tout le monde a ses défauts -, mais qu'il s'érige en inquisiteur contre les braves citoyens qui défendent leur environnement et leur patrimoine n'est sûrement pas très conforme à l'esprit humaniste qui anime votre parti.

Qu'un gestionnaire fasse preuve d'autorité, c'est de bonne guerre, mais qu'il se permette de contrecarrer obstinément sa propre administration sans la moindre

^(*) VentdeRaison (<http://ventderaison.com/>) est une association de fait qui combat la prolifération anarchique des usines éoliennes en Région wallonne.

motivation, dépasse les bornes. Quelques exemples ? Dans l'actuel dossier éolien sur Sovet (Ciney), la décision en première instance avait prononcé le refus pour des raisons évidentes de spoliation paysagère et d'atteinte au bien-être des riverains. A la suite du recours du demandeur, André Antoine a accordé le permis alors que le rapport de synthèse sur recours, élaboré par son propre directeur général de l'environnement, avait proposé le maintien du refus. A remarquer qu'en 2006 le même André Antoine avait refusé à la même firme, au même endroit, un projet éolien pareil. Comprenez qui pourra. Ce sera finalement le Conseil d'Etat qui tranchera sur cet abominable exercice de détournement de pouvoir.

Dans un dossier similaire sur Thuin, Ham sur Heure, où le Conseil d'Etat a cassé la décision d'Antoine d'accorder le permis à SPE, ce dernier a tout bonnement refusé de restatuer, et a déclaré qu'une vieille décision d'octroi du permis en première instance serait d'application. Curieux de lire qu'une firme concurrente, Air Energy, avoue qu'en cas d'annulation par le Conseil d'Etat, elle doit redémarrer la procédure ab initio, étude d'incidences comprise. (voir le prospectus Air Energy concernant son introduction en bourse daté du 6 mars 2007, p19 §1.2.7) Là également le Conseil d'Etat tranchera sur cette incroyable désobéissance à notre démocratie souveraine. Le mépris de la démocratie locale atteint son paroxysme dans le dossier éolien sur Tournai, Antoing, Brunehaut, où les communes s'opposent résolument à l'obsession éolienne du Ministre Antoine mais ont été forcées de faire valoir leurs arguments devant le Conseil d'Etat.

Il nous paraît hautement improbable qu'un parti comme le CdH où des idéaux comme l'humanisme, la solidarité et le respect d'autrui ont encore cours, ait pu imposer à André Antoine un comportement tellement anormal.

Il convient de rappeler clairement que ceux qui prétendent que l'éolien industriel est « un prix à payer » pour la lutte contre le réchauffement climatique, confondent bien souvent les concepts « énergie renouvelable » et « énergie propre »

Si KYOTO1 vise en effet la réduction des gaz à effet de serre, tous les énergéticiens savent que, dans notre pays, l'apport de l'éolien à ce sujet est absolument négligeable pour la simple raison que la quote-part de la génération d'électricité dans la pollution générale n'est que de 20%, que l'éolien ne représente que 2% de l'ensemble des vecteurs de production et que le taux de substituabilité de l'éolien pour le thermique polluant n'est que de 6,5%^(*), ce qui donne pour l'éolien industriel un taux de dépollution de 26 cent millièmes de l'ensemble des GES.

En plus, il implique le maintien d'abord, puis l'investissement nouveau en capacité thermique polluante pour compenser l'intermittence éolienne. La thèse doctorale de J.SOENS de la KU Leuven^(**) démontre qu'en Belgique, pour une puissance éolienne installée de 700MW, le bilan de réduction des GES devient négatif. Citons une des conclusions de cette excellente thèse (p 157) :

^(*) voir graphique N°7 du rapport de la Technische Hochschule Aachen, élaboré pour D'EON-Netz en 2005

^(**) Soens. J (2005). Impact of wind power in a future power grid. PhD. Thesis. KU Leuven.

"In the author's view only the pumped hydro storage can be considered as a resource to compensate for the instantaneously fluctuating wind power generation. A more intensive use of the entire operating range of classic thermal plants, thus frequently deviating from their optimal operation regime would lower their overall efficiency to such an extent that the effect of wind power on the emissions is reversed: higher needs of reserve generation capacity increase the emissions more than the decrease realized by wind power"

Que l'on cesse donc de culpabiliser les pauvres citoyens à propos des efforts à faire en matière de réchauffement climatique en leur faisant croire que l'éolien industriel y joue un rôle significatif.

KYOTO2 et ses suites imposent un quota de consommation de renouvelables (à la Belgique, et non à la Région wallonne !) et on peut estimer qu'une planification intelligente des renouvelables est indispensable, car personne n'ose prétendre que la coexistence de quatre systèmes de certificats verts ait le moindre soupçon d'intelligence, ou d'efficacité.

Tant que le fédéral n'a pas défini ses options en matière de mix optimal des vecteurs de production d'électricité, ainsi que la répartition équitable de la charge entre les Régions, il est prématuré de continuer la prolifération de l'éolien wallon et un **moratoire** se justifie complètement.

La mutilation paysagère de la Région wallonne, à la suite de cette prolifération sauvage et inutile de l'éolien industriel, devient insupportable et il est du devoir de tous de s'en soucier. Il n'est pas inutile de noter à ce sujet que le mémorandum de la Fédération Rurale wallonne adressé aux partis politiques wallons à la veille des élections régionales de juin 2004

(http://www.frw.be/fileadmin/user_upload/frw/publications/memorandum_wallon.pdf)

signalait déjà en 2004, comme premier objectif : « Conserver une diversité paysagère et culturelle, objet d'une demande émanant de l'ensemble de la société wallonne et européenne ».

Nul n'ignore que les capacités en Mer du Nord, estimées par le Bureau du Plan à plusieurs dizaines de GW, permettent largement d'atteindre l'objectif des 13% de 2020.

Il ne faudrait pas se laisser bercer par ceux qui prétendent que la complémentarité de l'éolien on-shore wallon dans l'atteinte des objectifs, ait un sens. On pourrait de la sorte, affirmer que si on faisait faire à tous les fonctionnaires wallons une heure ou deux, par jour, de vélo statique couplé à un générateur de courant, cette source également « compléterait valablement les autres... ». Il va de soi que le choix des vecteurs est un problème éminemment multicritère où interviennent des considérations comme le coût efficace, les nuisances pour les citoyens, le rendement utile, l'organisation spatiale et le respect du patrimoine paysager.

Mais revenons au citoyen et la place centrale qu'il occupe dans les réflexions politiques. Est-ce normal qu'on lui impose des éoliennes à 350m de son habitation (cfr le Cadre de Référence pour l'implantation des éoliennes en Région wallonne), alors que le monde médical national et international, y compris l'OMS, plaide pour une distance d'au moins 1500m ? Est-ce normal qu'en plus des insomnies et du stress, ce pauvre citoyen n'a aucun recours contre la dévaluation de 30% de son patrimoine immobilier? Est-ce normal qu'aucune retombée économique significative ne vienne compenser un peu cette infortune ?

A la veille de la campagne électorale, nous vous saurions gré de l'intérêt que vous voudrez bien porter à nos revendications en la matière, et que nous résumons ci-après en une phrase :

Par respect pour le citoyen et notre patrimoine paysager et monumental, Il faut d'urgence stopper la poursuite de la prolifération éolienne on-shore en Wallonie, créer au niveau fédéral une base normative sérieuse (loi énergie-climat) permettant une politique énergétique fédérale et régionale intelligente et envisager pour les 13% de renouvelables en 2020, le seul développement éolien en far-shore.

Pensez-vous pouvoir nous aider en cette matière ?

Avec notre haute considération

Pour VentdeRaison
guido van velthoven
coordinateur général
champia, 5
5340 gesves